

Point d'étape « Recensement de la population 2017 » **L'Insee et les communes comptent... aussi sur vous !**

Le nouveau Recensement de la population de Mayotte se déroulera du **mardi 5 septembre au lundi 2 octobre 2017**.

Le recensement : une opération à réussir ensemble

L'enquête de recensement est le fruit d'un partenariat entre l'Insee et les communes. La campagne de 2017 a été lancée dès juin 2016 par une réunion avec les maires sous l'égide du Préfet de Mayotte, en présence de la responsable nationale des statistiques démographiques de l'Insee et de la Directrice régionale de La Réunion-Mayotte. Une convention de partenariat a été signée avec chaque maire en août 2016. Dès lors, les rencontres se sont enchaînées avec les mairies, qui ont nommé des correspondants communaux.

Une enquête cartographique en amont

D'août 2016 à février 2017, les enquêteurs de l'Insee ont réalisé sur le terrain **un repérage précis et une cartographie de l'ensemble des habitations de Mayotte**. L'appui des mairies sur des secteurs difficiles a permis la bonne réalisation de ce travail. Les plans de chaque commune ont été soumis pour validation à l'expertise des communes, qui ont porté des remarques et compléments utiles à cette opération. Cette cartographie complète du territoire sera un appui essentiel au Recensement de la population et permettra de vérifier qu'aucun logement n'est oublié.

Une validation des questionnaires indispensables

En fin d'année 2016, l'Insee a aussi testé les questionnaires auprès des Mahorais, afin de s'assurer qu'ils soient compréhensibles et faciles à remplir. Ils ont évolué depuis 2012 pour prendre en compte les changements de la société et mieux mesurer les nouvelles situations que vivent nos concitoyens.

Près de 600 agents de terrain nécessaires

530 agents recenseurs et 41 contrôleurs vont être recrutés. Les agents recenseurs réalisent l'enquête sur le terrain en faisant remplir des questionnaires au domicile des personnes. Les contrôleurs organisent le travail, sont en appui des agents recenseurs et veillent au respect des consignes. Le Service régional de l'Insee de Mayotte sera quant à lui renforcé de huit agents : un chef de mission, cadre expérimenté de l'Insee, responsable du pilotage et de la réussite de l'ensemble de l'opération, et sept superviseurs.

Plus de 1 000 entretiens d'embauche prévus

Les personnes motivées ont jusqu'au 20 mai pour déposer leur candidature auprès de Pôle emploi ou de leur mairie. Après une première sélection sur dossier, l'Insee et les communes mèneront environ 1 000 entretiens d'embauche d'agents recenseurs, entre le 19 juin et le 31 juillet. Les contrôleurs sont recrutés en parallèle par l'Insee. La formation des agents est du ressort de l'Insee.

Une enquête primordiale aux réponses confidentielles

Le Recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes qui vivent à Mayotte. Il détermine la population officielle de chaque commune, dont découle notamment la participation de l'État au budget des communes. Il permet aussi de connaître les caractéristiques de la population, permettant d'adapter les équipements (écoles, équipements sportifs, etc.). Les réponses restent confidentielles. Elles sont remises à l'Insee pour être exploitées à des fins statistiques et de façon rigoureusement anonyme, conformément aux lois qui protègent la vie privée.